



# Recyclage S.S.I.A.P. 1

Agent de sécurité dans un  
Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

<b>OBLIGATIONS RÈGLEMENTAIRES</b>	« La surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public. De plus, en fonction de son type et de sa catégorie, le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi. » (Art. MS 45, MS 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.) et ( <b>Arrêté du 02 mai 2005 modifié</b> )
<b>OBJECTIF</b>	S'assurer du maintien des connaissances et du suivi de l'évolution de la réglementation.
<b>PRÉ-REQUIS</b>	Titulaire des diplômes S.S.I.A.P., d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveau 1. Qualification de secourisme en cours de validité
<b>CONTENU</b>	<b>Séquence 1</b> <b>Prévention</b> Evolution de la réglementation en matière de prévention  <b>Séquence 2</b> <b>Moyens de secours</b> Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours  <b>Séquence 3</b> <b>Mises en situation d'intervention</b> Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie. Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité
<b>MOYENS PÉDAGOGIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ PC de sécurité</li><li>▪ Système de Sécurité Incendie (SSI) Catégorie A - virtuel</li><li>▪ Salle de contrôle permettant la simulation de situation de crise</li><li>▪ Locaux adaptés au circuit de vérification</li><li>▪ Aire de feu</li></ul>
<b>DURÉE</b>	<b>14 heures</b>
<b>SANCTION</b>	Attestation de recyclage. Etat de présence à l'ensemble des séquences programmée au recyclage. Dans le cas de défaillance notoire l'organisme de formation pourra proposer une remise à niveau Une appréciation sur les actions de l'agent pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur.
<b>Coordonnées</b>	<i>A.3.F- 89 Route d'Espagne - 31120 Portet sur Garonne</i> <i>Tel : 05.34.47.13.96 / Fax : 05.40.00.71.55 / Mail : <a href="mailto:a3f.31@orange.fr">a3f.31@orange.fr</a> / Site : <a href="http://www.a3fexpertises.fr">http://www.a3fexpertises.fr</a></i>